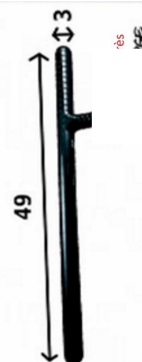


# En grève le 26 mai !

## 49-3 ? Mais nous, on est des millions !

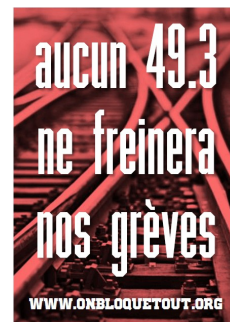
*Des millions de manifestant-es, plusieurs journées de grève interprofessionnelle : depuis plus de deux mois, le projet de loi Travail est massivement rejeté. **Pour gagner, l'organisation d'un mouvement national reconductible est en construction** : dans les entreprises et les localités, beaucoup de syndicalistes s'y emploient ; ils et elles sont à Solidaires, à la CGT, à FO, à la FSU, à la CNT-SO, à la CNT, à LAB, il y en a même une poignée à la CFDT ou à l'UNSA. Des jeunes engagés à l'UNEF, l'UNL ou la FIDL y contribuent ; la Coordination nationale étudiante, Solidaires étudiant-es ou encore les syndicats CGT et SUD Lycéens défendent cette position. Des collectifs d'intermittent-es du spectacle s'inscrivent dans cette dynamique. Les syndicalistes de l'appel « On bloque tout ! » y contribuent depuis le mois de mars. C'est aussi un sujet discuté dans beaucoup de rassemblements Nuit debout à travers des centaines de villes.*

Craignant de ne pas avoir de majorité sur le texte lui-même, **le gouvernement utilise une des armes que lui confie la Constitution via l'article 49-3** : pour que le projet de loi ne soit pas validé, il faut que les parlementaires votent une motion de censure, c'est-à-dire qu'ils fassent tomber le gouvernement. Ce sont donc toujours les parlementaires qui décident, mais sans discussion de fond sur le projet de loi, sans amendement et en changeant l'objet du vote. Le gouvernement instrumentalise l'institution républicaine ; il sait que ça peut marcher : en novembre dernier, il n'y eut que 6 parlementaires sur 906 pour voter contre l'État d'urgence...



### Validée ou pas par le Parlement, nous refusons la régression sociale de la loi Travail

- Remise en cause de la « hiérarchie des normes » dans la négociation collective. Aujourd'hui, une convention collective ne peut pas contenir des dispositions qui seraient, pour les salarié-es, inférieures à la loi ; de même, un accord d'entreprise, ne peut imposer des dispositions plus mauvaises que le contenu de la convention collective applicable dans le secteur. Cette « hiérarchie des normes » fait l'objet d'attaques patronales depuis des décennies et de récentes autres lois l'ont écornée. Le projet de loi Travail s'y attaque plus frontalement et définitivement.
- Le patronat pourra licencier encore plus facilement.
- Suppression des 35 heures de travail hebdomadaires, allongement du temps de travail, heures supplémentaires moins payées, maintien au chômage d'un nombre important de travailleurs et de travailleuses avec tout ce que cela implique (misère, précarité et exclusion pour les un-es, chantage à l'emploi et aux salaires pour les autres).
- Attaques contre la médecine du travail, notamment par la réduction des obligations patronales en matière de visites médicales.



## Pour une construction et une reconduction de la grève

L'intersyndicale nationale (Solidaires, CGT, FO, FSU et des organisations de jeunesse) appelle à une *nouvelle journée de grève et de manifestation, le jeudi 26 mai*. Des secteurs comme le ferroviaire, les routiers, la chimie, la construction, l'énergie, les aéroports de Paris sont en grève reconductible depuis les 16 et 17 mai.

Pour soutenir ces secteurs en lutte, soyons en grève le 26 mai.

**9 mars, 12 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars, 9 avril, 12 avril, 14 avril, 20 avril, 28 avril, 12 mai, 17 mai, 19 mai... Maintenant, il faut organiser la grève reconductible !**

**Plus vite nous frapperons fort et bloquerons l'économie et les profits des patrons et actionnaires, plus vite nous gagnerons !**